###

###

**DECISION DE NE PAS IMPOSER UNE ETUDE D’INCIDENCES SUR L’ENVIRONNEMENT**

*Article D 65 §5 chapitre III du Titre Ier du Code sur l’environnement*

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D’ENVIRONNEMENT**

## Concerne la demande de permis d’environnement temporaire de classe 2 introduite par la SA SBMI Route de Wallonie 4bte B à 7011 Mons (Ghlin) pour pouvoir effectuer un chantier de désamiantage portant sur l’enlèvement de 420 kg d’amiante non friable, 40 kg d’EPI/EPC (amiante friable) et 1300 kg d’amiante friable dans un bâtiment abritant d’anciens bureaux à l’arrière desquels se trouvent d’anciens ateliers de confection déjà autorisés par un permis d’environnement en séance du 25 avril 2020 par le Collège Communal de la Ville de Binche dans un établissement rue de la Régence 6/A à 7130 Binche (ancien atelier de confection Lescalier Areno)

Lors de l’analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, le Fonctionnaire Technique a procédé à l’examen des incidences probables du projet sur l’environnement.

A l’examen du dossier de demande, les nuisances les plus significatives portent sur le risque de dissémination des poussières d’amiante, du traitement des déchets et de leur enlèvement.

Le Fonctionnaire Technique décide, qu’au vu des descriptifs des activités, dépôts et installations et des mesures prises par l’exploitant ou prévues dans son projet, l’ensemble de ces incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable. En effet, ces nuisances sont peu probables au vu des conditions d’exploiter proposées pour ce type d’exploitation.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d’incidences sur l’environnement n’est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté au Service des Affaires Economiques, Centre Administratif, rue Saint-Paul 14 à 7130 Binche (Tel. : 064/23.06.05)

Des informations techniques peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Fonctionnaire Technique du Service public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations - Direction de Charleroi - rue de l’Ecluse, 22 à 6000 – Charleroi (Tél. : 071/65.47.76).

A Binche, le 06 avril 2023

Le Directeur général, Le Député-Bourgmestre,

(S) : Guillaume SOMERS (S) : Laurent DEVIN